

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 6 décembre, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. BARON, maire; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, LIVENAIS, OCTRUE, Adjoints; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, BROUXEL, DELANGE, TOMATIS, OZIL, MATHIEU, COMBE, GRAIMPREY, RUYS, GUILLOT, LOREAU.

<u>POUVOIRS</u>: Madame Joëlle TRIBOLET à Monsieur Fabrice MATHIEU; Madame Sandrine FREDERICKX à Madame Monique LACROIX; Monsieur Bernard JULIAT à Monsieur Jean-Marie GIRARD; Madame Agnès REMLINGER à Monsieur Armand ROSENBERG

ABSENTS: MMES TRIBOLET, FREDERICKX, REMLINGER; MM. JULIAT, ROSENBERG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Simone BORROD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 13 novembre 2017 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I) AFFAIRES GENERALES

- ➤ Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
 - Signature du MAPA pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour fla création d'un bassin de rétention en amont de la STEP avec la société TORTORICI CONSULTANT pour un montant de 19 000.00 € HT
 - Délivrance de concessions dans le cimetière :

Date	Numéro	Concessionnaire	Durée	montant
20/11/2017	Renouvellement DUSSEU René		15 ans	170 €
	concession B90			
28/11/2017	concession K08	PERROT André	30 ans	280 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AV 46, rue du petit jardin pour 1 060 m²
- Parcelles AS 124 et AS 138, 49 rue de la gare pour 829 m²
- Parcelles AH 127 et AH 128, allée des Cèdres pour 380 m²
- Parcelles AH 126 et AH 143, les Cèdres pour 380 m²
- Parcelle AN 127, 8 impasse des Millières pour 916 m²
- Parcelle AV 226, 10 impasse des Coloquintes, pour 700 m²

- Parcelle AH 78, le Village, pour 1 677 m²
- Parcelle AH 119, place des Cèdres pour 195 m²
- Parcelles AN 55, 285, 289 et 294, impasse de la Bergerie, appartement de 59.86 m² au RDC
- Parcelles AV 107, 46 rue des Dombes pour 573 m² + AV 84, 100 et 101 à titre indivis.
- Parcelle AS 130, route de Lyon pour 558 m²
- Parcelle AN 275, place de la Croix Blanche pour 190 m²

> Rythmes scolaires : retour à la semaine des 4 jours

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au journal officiel du 28 juin 2017.

Il indique que les conseils d'école maternelle du 19 octobre 2017 et élémentaire du 14 novembre 2017 se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019.

Madame l'inspectrice départementale d'académie a été sollicitée par courrier pour obtenir une dérogation permettant le retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée 2018/2019.

Madame LACROIX indique que 70 % des parents d'élève sont favorables au retour de la semaine à 4 jours.

Monsieur LOREAU fait remarquer que c'est l'école maternelle qui a poussé au retour à 4 jours d'école. Il indique que le pôle enfance jeunesse s'est beaucoup investi dans cette réforme, que son personnel s'est professionnalisé et que le retour à 4 jours va générer une nouvelle gestion des ressources humaines

Le Conseil municipal, par 20 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (L. Loreau) émet un avis favorable pour le retour de la semaine scolaire à 4 jours dans les écoles maternelle et élémentaire dès la rentrée 2018/2019 et à l'application des horaires indiqués ci-dessous, avec un arrêt des TAP (temps d'activités périscolaires).

Ecole maternelle :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h20/8h15	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire
8h15/8h25	Ouverture Ecole	Ouverture Ecole		Ouverture Ecole	Ouverture Ecole
8h25-11h25	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	Ouverture du	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
11h25-13h15	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pôle enfance ieunesse de	Pause Méridienne	Pause Méridienne
13h15-13h25	Ouverture Ecole	Ouverture Ecole	7h20 à 18h30	Ouverture Ecole	Ouverture Ecole
13h25-16h25	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement		Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
16h25-18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

Ecole élémentaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h20/8h10	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire
8h20/8h30	Ouverture Ecole	Ouverture Ecole		Ouverture Ecole	Ouverture Ecole
8h30-11h30	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	Ouverture du	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
11h30-13h20	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pôle enfance	Pause Méridienne	Pause Méridienne
13h20-13h30	Ouverture Ecole	Ouverture Ecole	jeunesse de 7h20 à 18h30	Ouverture Ecole	Ouverture Ecole
13h30-16h30	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	71120 d 161130	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
16h30-18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

Ecart de 5 minutes entre les deux écoles afin de permettre aux familles de pouvoir récupérer leurs enfants dans les deux écoles sans être en retard.

> Soutien à la motion de l'Association des maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la motion sur "l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité", adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre au 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-mer (29) et en donne lecture.

Motion sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

"Nous, maires ruraux réunis en congrès et en assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats GénérEux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre «communes et ruralités» ".

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité, s'associe solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre "commune et ruralité"

➤ Communauté de communes de la Dombes : appel à candidature en vue de la désignation de 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants de la Communauté de communes de la Dombes au sein du comité syndical du syndicat de rivières des territoires de Chalaronne

Le conseil municipal propose la candidature de Monsieur Jean-Marie GIRARD comme délégué titulaire et de Monsieur Michel LIVENAIS comme délégué suppléant.

II) FINANCES

> Subvention à l'association des parents d'élèves du collège de Villars les Dombes

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves du collège Léon Comas de Villars-les Dombes, d'un montant de 8 € par élève habitant la commune et inscrit au collège de Villars-les-Dombes. Deux élèves de Saint André de Corcy fréquentent le collège Léon Comas d'où un montant de subvention sollicitée de 16 €.

La subvention accordée par les communes permet à l'association des parents d'élèves de mettre en place des projets éducatifs, linguistiques au profit des élèves. Pour cette année scolaire, l'APE a décidé d'agir pour la diminution du poids des cartables en investissant dans l'achat de manuels scolaires qui resteront dans les classes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Association des Parents d'élèves du collège Léon Comas une subvention d'un montant de 16 € (2 élèves x 8 € par élèves).

> Budget général : délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur LEFEVER rappelle_à l'Assemblée les dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre jusqu'à l'adoption du budget 2015, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus, précise le montant et l'affectation des crédits".

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget qui devra intervenir avant le 15 avril 2018.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Opération	BP 2017	25 %	Votés
Chapitre 21: Immobilisations corporelles	84 800	21 200	8 400
Opération 230 : voirie + amgts sécuritaires	100 000	25 000	25 000
Opération 234 : PSIG	665 000	166 250	25 000
Opération 237 : salle polyvalente	28 000	7 000	7 000
Opération 240 : bâtiments publics	55 000	13 750	10 000
Opération 246 : parcours santé	350 000	87 500	7 400
TOTAL	1 282 800	320 700	82 800

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions énoncées ci-dessus et précise que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2018.

> Budget Assainissement : délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur LEFEVER rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre jusqu'à l'adoption du budget 2015, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus, précise le montant et l'affectation des crédits".

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget qui devra intervenir avant le 15 avril 2018.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Opération	BP 2017	25 %
4903 : Réhabilitation réseaux	1 649 650.35 €	410 000.00 €
4905 : réhabilitation STEP	100 000.00 €	25 000.00 €
TOTAL	1 749 650.35 €	435 000.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions énoncées ci-dessus et précise que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2018.

III) PERSONNEL

➤ Régime indemnitaire tenant comptes des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP

Madame TESTART, directrice, présente le cadre juridique de ce régime indemnitaire. Elle rappelle que par délibération du 30 mai 2016, le RIFSEEP a été instauré pour les administratifs et les ATSEM, ainsi que pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Il est aujourd'hui possible de l'instaurer pour la filière technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'instauration du RIFSEEP pour les filières administratives (cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs et des adjoints administratifs), médico-sociales (cadre d'emplois des ATSEM), filières techniques (cadres d'emploi des techniciens, des agents de maîtrise et des adjoints techniques)

IV) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que les Trésoreries de Villars-les-Dombes et de Châtillon-sur-Chalaronne vont fusionner au 1^{er} janvier 2018.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 7 janvier à 11 heures à la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la première réunion de travail de la commission "révision du PLU". Il est prévu de revoir à la baisse la densité de l'OAP de la Forge. Le but étant de construire un projet de quartier s'intégrant le mieux possible dans l'environnement.
- Madame OCTRUE précise que la réunion de la commission "animation" initialement prévue le 12 décembre est reportée au 14 décembre.

- ➤ Madame LACROIX remercie l'ensemble des bénévoles qui a œuvré pour la réussite du 8 décembre. Elle indique qu'il faudrait sans doute faire appel aux bénévoles pour étoffer l'équipe du téléthon, qui a recueilli près de 2 000 € pour l'édition 2017.
- Monsieur LIVENAIS indique que le conteneur enterré pour la collecte du verre a été installé place des Anciens combattants.
- Monsieur MATHIEU indique que les places de parking devant le pôle santé sont régulièrement utilisées par des habitants des immeubles et que les véhicules restent souvent stationnés à la semaine.

Monsieur le Maire indique que des panneaux "stationnement réservé au pôle santé" seront installés.

- Monsieur LOREAU demande si les platanes devant la mairie seront conservés ou abattus lors des travaux de la seconde tranche du centre bourg. Il indique que ces arbres font partie du patrimoine culturel de la commune. Monsieur le Maire répond qu'il verra avec le bureau d'étude si le platane proche du monument aux morts pourra être conservé.
- Monsieur ROSENBERG fait remarquer que de nombreux murs de clôtures réalisés ne sont pas enduits et souhaite savoir si la commune peut intervenir. Monsieur LIVENAIS indique qu'il regardera les moyens dont dispose la commune pour faire achever ce type de travaux.
- > Madame GUILLOT souhaite savoir si la rue de la Bergerie sera rétrocéder dans le domaine public. Monsieur le Maire répond que la commune est dans l'attente d'éléments pour pouvoir procéder à cette intégration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55 heures

La Secrétaire de Séance, Simone BORROD Le Maire, Jean-Pierre BARON